



Charte PARENTS-ENSEIGNANTS

Les enfants apprennent mieux lorsque les enseignants et les parents travaillent ensemble.

1. Les enfants viennent à l'école pour apprendre et préparer leur avenir.
2. Parents et enseignants doivent s'entraider pour faire réussir les enfants.
3. La charte indique comment les parents et les enseignants s'organisent pour travailler ensemble.

Les parents et les enseignants se respectent et se font confiance.

4. Parents et enseignants ne sont jamais ni agressifs ni violents.
5. Les parents respectent les choix pédagogiques des enseignants. Les enseignants respectent les choix éducatifs des parents.
6. Toutes les personnes d'une école adaptent leur communication pour se comprendre.
7. Les enseignants organisent des actions qui permettent aux parents de participer à la vie de l'école.

Les parents et les enseignants respectent l'autorité de chacun.

8. Les enseignants soutiennent auprès de leurs élèves l'autorité des parents dans le respect des droits de l'enfant.
9. Les parents soutiennent auprès de leurs enfants l'autorité des enseignants et les valeurs de l'école.
10. Lorsqu'un enfant a un comportement non conforme aux règles de vie, il peut être sanctionné, dans un cadre prévu à l'avance.
11. Un parent ne peut faire justice soi-même quand son enfant a un problème avec un autre enfant.
12. Un enseignant doit chercher une solution quand on lui signale un problème entre des élèves.

De quoi parlent les parents et enseignants lors de leurs rencontres ?

13. L'enseignant explique les résultats scolaires d'un élève à ses parents. Les parents peuvent apporter aux enseignants les explications ou les informations qu'ils pensent utiles pour aider l'enfant à mieux apprendre.
14. L'enseignant doit présenter aux parents le programme scolaire et les règles de vie en classe.
15. L'enseignant et les parents aident ensemble l'élève quand il a des difficultés et recherchent en commun les aides qui pourraient être proposées pour lui permettre de progresser.
16. Parents et enseignants doivent garder secrètes les choses qu'ils se sont dites sur leur enfant.
17. Parents et enseignants décident ensemble de la manière dont ils se parlent ou s'écrivent.

Comment s'organisent les rencontres entre enseignants et parents ?

18. Les parents doivent venir à l'école si l'enseignant le leur demande. L'enseignant doit accepter de rencontrer les parents quand ils le lui demandent. Chacun indique le motif de la demande.
19. Les parents et les enseignants s'entendent sur l'heure et le lieu du rendez-vous.
20. Les parents peuvent être accompagnés par une personne pouvant les aider à parler avec l'enseignant.
21. Si des parents et un enseignant n'arrivent plus à se parler, ils doivent accepter un médiateur.

Cette charte a été établie à partir d'une réflexion partagée entre les représentants des parents et des enseignants en référence et en complémentarité au règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques.